



**CONSEIL DE QUARTIER DE VANIER  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
LE 18 MARS 2024**

Procès-verbal de la 3e assemblée ordinaire du Conseil d'administration du Conseil de quartier de Vanier, tenue le lundi, 18 mars 2024, à 19h00, au bureau d'arrondissement Des Rivières, salle RC-26, au 330, rue Chabot, Québec.

**PRÉSENCES :**

Nicole Laveau	Présidente
Mahamadou Sissoko	Trésorier
Jean-Noël Ouisse	Administrateur
Jacynthe Fortin	Administratrice
Pierre-Marc Doucet	Administrateur
André Garon	Administrateur (en ligne)
Hélène Langlois	Administrateur

**ABSENCES :**

Gemma Drouin	Secrétaire
--------------	------------

**INVITÉ(E)S :**

Pauline Guyomard	Conseillère – Planification des transports – Service des transports et de la mobilité intelligente – Ville de Québec
Claude Lavoie	Comité exécutif – Ville de Québec
Dave Côté	Conseiller – Planification des transports – Service des transports et de la mobilité intelligente – Ville de Québec
Marie-Pierre Veillette	Conseillère – Urbanisme et aménagement – Service de la planification et de l'environnement – Ville de Québec

**ASSISTENT ÉGALEMENT À CETTE RENCONTRE :**

Renée Poulin	Secrétaire de soutien
Alicia Despins	Conseillère municipale – District de Vanier-Duberge
Alexandra Mauger	Conseillère en consultation publique – Ville de Québec

Deux citoyens(nes) assistent en présence.

**Il y a quorum.**

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Point d'information sur la situation du stationnement et l'entrée en vigueur de la vignette pour les véhicules récréatifs dans le secteur Bourdages/Monseigneur-Plessis, par la Ville de Québec
4. Période de la conseillère municipale
5. Période de questions ou commentaires des citoyens
6. Enjeux de quartier
  - 6.1 Résolution - Mois du vélo (JNO)
  - 6.2 Résolution – Passages piétons (JNO)
  - 6.3 Résolution – Bande cyclable sur l'avenue Plante (JNO)
  - 6.4 Résolution – Nouveaux trottoirs (JNO)
  - 6.5 Résolution – Passage de l'aqueduc (JNO)
  - 6.6 Résolution – Réparation des trottoirs (PMD)
  - 6.7 Résolution – Réaménagement rue Irma-Levasseur (PMD)
7. Comités
  - 7.1 Table de concertation Vélo (Jean-Noël Ouisse)
  - 7.2 Conseils d'établissement scolaires (Nicole Laveau)
  - 7.3 Projet du parc sur le stationnement de Christ-Roi (Jacynthe Fortin)
  - 7.4 Projet Aînés (Jacynthe Fortin)
  - 7.5 Projet Sécurité routière 2023 et demande pour 2024 (Nicole et Jean-Noël)
  - 7.6 Vanier 2040 (tous)
  - 7.7 Comité élargi pour la mobilité dans le quartier de Vanier (JNO, PMD, NL)
  - 7.8 Logement (Hélène Langlois et André Garon)
  - 7.9 Comité sur les noms de rue (Pierre-Marc Doucet, Hélène Langlois et Nicole Laveau)
8. Fonctionnement
  - 8.1 Adoption du procès-verbal du 26 février 2024
  - 8.2 Assemblée générale annuelle (AGA)
    - 8.2.1 Adoption du rapport annuel 2023
  - 8.3 Paiement des services de secrétariat
  - 8.4 Remboursement à Nicole Laveau (taxes sur la facture de Mocom)
9. Varia
10. Levée de l'assemblée

## LISTE DES RÉSOLUTIONS

No de résolution	Objet	Page
<b>24-CA-011</b>	Résolution sur l'organisation du mois du vélo	6
<b>24-CA-012</b>	Résolution sur les passages piétons sur les rues Blouin, Beaucage et Chabot	7
<b>24-CA-013</b>	Résolution sur l'implantation d'une bande cyclable sur l'avenue Plante et la rue Marie-de-l'Incarnation	7
<b>24-CA-014</b>	Résolution sur les trottoirs de la rue Beaucage et Chabot	8
<b>24-CA-015</b>	Résolution pour une planification de réparations de trottoirs	8
<b>24-CA-016</b>	Résolution pour le réaménagement de l'intersection Irma-Levasseur, boulevard Wilfrid-Hamel et Fleur-de-Lys.	9
<b>24-CA-017</b>	Résolution pour une demande à la Ville de Québec pour un changement à la réglementation afin de permettre le réseau d'autopartage Communauto dans Vanier	9
<b>24-CA-018</b>	Résolution – Pont Scott	10
<b>24-CA-019</b>	Résolution – Corridor Vélo Cité	10
<b>24-CA-020</b>	Résolution sur le projet de verdissement de l'avenue Plante	11
<b>24-CA-021</b>	Résolution pour une desserte du service d'autobus du RTC dans le secteur nord-est du parc industriel Cardinal	11
<b>24-CA-022</b>	Résolution – Refuges piétons ou les îlots de refuge	12
<b>24-CA-023</b>	Adoption du procès-verbal du 18 février 2024	14
<b>24-CA-024</b>	Adoption du rapport annuel du Conseil de quartier 2023	14
<b>24-CA-025</b>	Adoption de la modification de la rémunération pour la secrétaire de soutien	14
<b>24-CA-026</b>	Adoption du paiement de 115.00 \$ pour la rédaction du procès-verbal de la 3 <sup>e</sup> assemblée ordinaire.	14
<b>24-CA-027</b>	Adoption pour procéder au paiement de la facture de la compagnie MOCOM au montant de 919.80 \$	15

Ces résolutions sont inscrites dans une forme abrégée dans le procès-verbal et la version complète se retrouve en Annexe 2, à partir de la page 20.

## **1. Ouverture de l'assemblée**

Nicole Laveau remercie les citoyens présents d'assister à la présente assemblée.

## **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Nicole Laveau apporte les ajouts suivants à l'ordre du jour :

Au point 6.0 – Enjeux de quartier :

- 6.8 Communauto
- 6.9 Pont Scott
- 6.10 Corridors Vélo Cité
- 6.11 Verdissement – Avenue Plante
- 6.12 Autobus – Parc industriel Cardinal
- 6.13 Refuges pour piétons

SUR UNE PROPOSITION DE PIERRE-MARC DOUCET ET SECONDÉE PAR MME HÉLÈNE LANGLOIS, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

***ADOPTÉ***

## **3. Point d'information sur la situation du stationnement et l'entrée en vigueur de la vignette pour les véhicules récréatifs dans le secteur Bourdages/Monseigneur-Plessis, par la Ville de Québec**

Mme Pauline Guyomard fait référence à la résolution concernant le stationnement dans le secteur Bourdages. Elle présente les modifications aux conditions de stationnement et des données actualisées. Ce secteur subira plusieurs changements au niveau du stationnement qui ont été apportés dès cette année.

L'objectif est de venir partager l'information concernant les modifications et les conditions de stationnement en banlieue dans les secteurs des rues Bourdages, Monseigneur-Plessis et Isabelle-Aubert. Deux zones de vignette seront créées : la zone de vignette pour les résidents propriétaires de véhicules récréatifs (VR) et une zone plus innovante pour les travailleurs du Groupe O'Drey. Une période de questions et de commentaires viendra clore la présentation.

Mme Guyomard procède à la présentation.

Un résumé de la période de questions est en annexe 1.

## **4. Période de la conseillère municipale**

1. Travaux sur le boulevard Pierre-Bertrand

À la suite de la fermeture et la réouverture du boulevard Pierre-Bertrand, Mme Despins demande si les administrateurs ont reçu des rétroactions à la suite des travaux de la part des citoyens, surtout que ce projet a été travaillé de façon très détaillée pour s'assurer que le détour se fasse le mieux possible.

Les conduites souterraines de l'aqueduc ont été complètement remplacées. Le service de la Ville attend que le sol soit dégelé et utilise parfois des couvertes chauffantes pour avancer le dégel. Cette expertise a été développée par la Ville de Québec au lieu de confier ces travaux à la suite d'un appel d'offres. Un accès avait été prévu pour les policiers et les pompiers afin de leur éviter un détour trop long. Un avis a été transmis à toutes les portes des résidents du quartier. Ce fut apprécié par les citoyens.

## 2. Liste des chantiers

Mme Despins mentionne que la liste des chantiers pour l'été a été complétée, ainsi que les rues qui seront concernées. Cependant, celle-ci ne lui a pas été transmise pour le moment. Elle pourra le faire à l'assemblée générale annuelle. Elle a en main une liste de citoyens qui ont fait une demande pour la réparation des trottoirs, et autres.

## 3. Vignettes pour les véhicules récréatifs

Concernant le stationnement des véhicules récréatifs (VR), un citoyen demande s'il est possible d'avoir une tarification mensuelle pour la vignette. On pénalise les résidents qui ont des petites roulottes ou des VR au lieu que la Ville prenne les moyens dont elle dispose pour éviter cette situation. M. André Garon mentionne que Mme Despins a justifié avec ardeur la volonté des gens du secteur Bourdages de voir la rue dégagée des VR. Est-ce qu'il serait possible de faire amender le montant de 250.00 \$ pour avoir une tarification mensuelle, car ce montant n'a aucun sens.

Mme Despins ne pense pas qu'un tarif mensuel sera implanté et qu'il faudrait avoir une réglementation à cet effet, tout le processus serait à recommencer. Nous avons procédé à une zone spéciale pour ce type de véhicule, à la suite de la demande majoritaire. Elle comprend la situation mais plus globalement, il y a une question d'équité où une zone spéciale est créée pour un type de véhicule.

M. André Garon mentionne que la Ville pénalise des résidents du quartier qui ont des petites roulottes et des VR parce qu'il y a des gens de l'extérieur qui viennent stationner dans notre quartier au lieu de prendre les moyens à la disposition de la Ville pour éviter cette situation.

Lors de la consultation tenue avec les citoyens, Mme Despins précise que ces derniers ont mentionné qu'ils étaient prêts à payer une vignette pour retrouver leur rue et éliminer les gens qui venaient stationner pendant des semaines entières. La réglementation est évolutive. Elle mentionne également que cette situation sera étudiée et s'il y a des approches que la Ville peut faire, elle va les régler.

M. Garon ajoute qu'il est d'accord avec les vignettes, mais un tarif mensuel aurait dû être envisagé avant d'imposer un tarif maximum.

Mme Despins mentionne également qu'un tarif mensuel pour les vignettes serait plus difficile à gérer. La Ville est passé d'un « non catégorique » et qu'il était impossible de légiférer sur les VR à

une solution qui « sort de la boîte ». L'émission des vignettes pour les VR constitue une bonne avancée dans ce dossier et celle-ci est préférable au statu quo. Les affiches seront installées dans une 2<sup>e</sup> étape. Mme Despins prend note des commentaires émis par les résidents.

## **5. Période de questions ou commentaires des citoyens**

Aucune question ou commentaire n'a été apporté.

## **6. Enjeux**

### **6.1 – Résolution – Mois du vélo (Jean-Noël Ouisse)**

M. Jean-Noël Ouisse précise que l'activité du « Mois du vélo » aura lieu au mois de mai 2024. Le Conseil de quartier de Vanier participe avec ses partenaires, soit la Ruche Vanier, le Piolet et la Maison des jeunes. Une activité de réparation des vélos est prévue au Piolet et un professionnel en service d'entretien et de réparation de base sera sur place pour les gens intéressés. Cette activité est offerte à tous. Elle est gratuite et se tiendra le 4 mai 2024, de 10 h 00 à 14 h 00.

Le 18 mai 2024, une deuxième activité vise un parcours « Découverte de Vanier à vélo » et l'objectif est de faire découvrir les organismes communautaires du quartier. Des cyclistes aguerris encadreront le parcours à compter de 10 h 30 à la Ruche Vanier, au 51, avenue Plante. Le parcours a été validé par le service de police de la Ville.

M. Mathieu Forget, de Trudel Alliance, mentionne qu'il confirmera, dans la semaine qui vient, leur participation à cette activité. Le budget sera regardé avec les partenaires et Trudel Alliance fera part des possibilités. M. Forget apprécierait recevoir un ordre de grandeur pour préciser le besoin.

### **24-CA-011 – Résolution sur l'organisation du mois du vélo 2024**

SUR UNE PROPOSITION DE M. JEAN-NOËL OUISSE ET SECONDÉE PAR M. PIERRE-MARC DOUCET, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le conseil de quartier de Vanier :

1. Désigne Jean-Noël Ouisse et Pierre-Marc Doucet comme responsables et organisateurs de ces deux activités. Ceci comprend la demande d'organisation d'évènements auprès de la Ville de Québec,
2. Alloue un montant d'un maximum de 200.00 \$ pour les éventuels frais (imprévus) de ces deux activités sous présentation de factures. Les organisateurs partenaires participent également aux frais.
3. Fournit son assurance-responsabilité pour le parcours du 18 mai 2024.
4. Recherche de partenaires pour une subvention pour ces activités de la part de Trudel Inc.

***ADOPTÉ***

## 6.2 – Résolution – Passage piétons (Jean-Noël Ouisse)

### **24-CA-012 – Résolution sur les passages piétons sur les rues Blouin, Beaucage et Chabot.**

SUR UNE PROPOSITION DE MME HÉLÈNE LANGOIS ET SECONDÉE PAR M. PIERRE-MARC DOUCET, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le conseil de quartier de Vanier **recommande** à la Ville de Québec de :

1. S'assurer que les passages piétons des rues Beaucage et Chabot soient bien présents. Sinon, pourquoi ont-ils disparu et serait-il possible de les repeindre?
2. Repositionner les passages marqués au sol, afin qu'ils soient placés en fonction des lignes de désir.
3. Mettre en place des infrastructures tels que bollards ou gonflements de trottoirs pour augmenter la visibilité et inciter à réduire la vitesse.
4. Implanter un passage piéton avec panneaux signalétiques sur la rue Blouin au niveau de l'accès aux commerces (il est parfois nécessaire de rappeler aux automobilistes que ce sont les piétons qui sont prioritaires sur les passages qui leur sont dédiés).

**ADOPTÉ**

## 6.3 – Résolution – Bande cyclable sur l'avenue Plante (Jean-Noël Ouisse)

### **24-CA-013 – Résolution sur l'implantation d'une bande cyclable sur l'avenue Plante et la rue Marie-de-l'Incarnation**

Il y a un projet de verdissement sur la rue Plante cet été, et il faudrait profiter de cette occasion pour bonifier la proposition faite par la Ville.

SUR UNE PROPOSITION DE M. PIERRE-MARC DOUCET ET SECONDÉE PAR M. MAHAMADOU SISSOKO, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le Conseil de quartier de Vanier **recommande** à la Ville de Québec de :

1. Profiter de ces travaux pour envisager l'implantation de bandes cyclables sur l'avenue Plante afin d'améliorer le sentiment de sécurité des cyclistes.
2. Poursuivre le réaménagement de la rue Marie-de-l'Incarnation jusqu'au boul. Hamel pour faciliter les liens en transport actif entre le quartier de Vanier et le quartier St-sauveur.
3. Utiliser du marquage au sol coloré de la bande cyclable (tel que sur la côte de la Pente-Douce) de la rue Guyart jusqu'au boul. Hamel, afin de sensibiliser les usagers à ce futur corridor mais surtout dans le but d'améliorer le sentiment de sécurité des cyclistes. Le sentiment de sécurité des cyclistes qui traversent l'intersection Boul. Hamel/Rue Marie-de-l'Incarnation du Sud vers le Nord est vraiment faible, même pour un cycliste aguerri.

**ADOPTÉ**

#### 6.4 – Résolution sur les nouveaux trottoirs (Jean-Noël Ouisse)

##### **24-CA-014 – Résolution sur les trottoirs des rues Beaucage et Chabot**

SUR UNE PROPOSITION DE M. PIERRE-MARC DOUCET ET SECONDÉE PAR M. MAHAMADOU SISSOKO, IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ QUE le conseil de quartier de Vanier **recommande** à la Ville de Québec de :

1. Aménager des trottoirs sur ces deux sections.

**ADOPTÉ**

#### 6.5 – Résolution – Passage de l’aqueduc (Jean-Noël Ouisse)

M. André Garon mentionne qu’il existe une section qui est cyclable et il serait intéressant d’avoir des explications à l’aide d’une pancarte, ou autres. Ce secteur n’est pas seulement réservé exclusivement aux piétons. Un panneau historique permettrait aux Vaniérois de connaître l’histoire de cet aqueduc.

Il serait intéressant de faire valoir le côté historique de l’aqueduc et, en même temps, en profiter pour faciliter les déplacements à pied dans ce secteur. La façon de valoriser les points historiques pourrait se faire avec des affiches, du marquage au sol qui pourrait être coloré.

La résolution est reportée à la prochaine assemblée ordinaire.

#### 6.6 – Résolution – Réparations de trottoirs (Pierre-Marc Doucet)

##### **24-CA-015 – Résolution pour une planification de réparations des trottoirs.**

SUR UNE PROPOSITION DE M. JEAN-NOËL OUISSE ET SECONDÉE PAR MME HÉLÈNE LANGLOIS, IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ QUE le conseil de quartier de Vanier **recommande** à la Ville de Québec de :

1. Répertorier les tronçons de trottoir problématiques et programmer selon un échéancier triennal leurs réparations.
2. Informer les résidents du quartier sur les échéanciers des réparations des trottoirs du secteur Vanier afin de permettre une certaine prévisibilité.
3. Faire un suivi auprès du Conseil de quartier de Vanier du progrès des lieux identifiés et fournir un échéancier pour tout le secteur Vanier du Plan pour les réparations des trottoirs.

**ADOPTÉ**



## 6.7 – Résolution – Réaménagement de la rue Irma-Levasseur (Pierre-Marc Doucet)

### **24-CA-016 – Résolution pour le réaménagement de l’intersection Irma-Levasseur, boulevard Wilfrid-Hamel et Fleur-de-Lys**

SUR UNE PROPOSITION DE M. PIERRE-MARC DOUCET ET SECONDÉE PAR MME HÉLÈNE LANGOIS, IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ que le conseil de quartier de Vanier **recommande** à la Ville de Québec de :

1. Profiter du réaménagement au centre commercial Fleur-de-lys afin de réaménager l’intersection et de protéger de façon optimale tous les usagers du secteur.
2. Profiter de l’arrivée de résidents pour refaire l’intersection de la rue Irma-Levasseur avec le boulevard Wilfrid-Hamel.
3. Que la rue Irma-Levasseur soit un sens unique. **ADOPTÉ**

## 6.8 – Résolution – Communauto (Pierre-Marc Doucet)

Communauto manifeste un vif intérêt, mais la réglementation ne permet pas le stationnement dans ces lieux à cause du déneigement. Pour l’aréna, il y a un tournoi de hockey et cela cause des problèmes. La réglementation pourrait être changée en 2024. Il y a des demandes pour le secteur Bourdages. Il faut regarder le fait d’offrir une vignette sur la rue au lieu d’un stationnement, mais cela demande une expertise.

Une citoyenne demande pourquoi ce service ne se développe pas dans Vanier.

A la fin de l’année 2023, le Conseil de quartier de Vanier a adopté une résolution pour obtenir plus de services de la part de Communauto dans Vanier. Les gens utilisent le service, surtout dans le secteur Bourdages. Il y a un enjeu de disponibilité des voitures, mais celui-ci a été réglé. Le territoire FLEX pourrait être agrandi jusqu’aux rues Beaucage et Fleur-de-Lys. Le Conseil de quartier de Vanier a fait une résolution pour accélérer le dossier avec la Ville. Communauto est intéressé, mais il faut faire des changements réglementaires à cause du déneigement. On planifie un changement réglementaire pour stationner les voitures dans l’arrondissement.

À la suite d’une question d’un citoyen, M. Doucet précise qu’il y aura une station dans Vanier. Le CIUSSS-CN refuse pour le moment, mais Fleur-de-Lys manifeste son intérêt. On attend d’avoir une masse critique à Fleur-de-Lys, lorsqu’il y aura une densité de population.

### **23-CA-017 – Résolution – Demande à la Ville de Québec pour un changement à la réglementation afin de permettre le réseau d’autopartage Communauto dans Vanier**

SUR UNE PROPOSITION DE M. PIERRE-MARC DOUCET SECONDÉE PAR M. JEAN-NOËL OUISSÉ, IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ que le Conseil de quartier de Vanier **recommande** à la Ville de Québec :

1. Un changement réglementaire pour permettre le déploiement de plusieurs stations sur les lieux identifiés par Communauto dans le quartier Vanier et ce, dès 2024,
2. De permettre le déploiement du réseau Communauto – Flex dans le quartier Vanier et ce, dès 2024.

**ADOPTÉ**

6.9 – Résolution – Le pont Scott (Jean-Noël Ouisse)

**24-CA-018 – Résolution – Pont Scott.**

SUR UNE RÉOLUTION PROPOSÉE PAR M. JEAN-NOËL OUISSÉ ET SECONDÉE PAR M. PIERRE-MARC DOUCET, IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ QUE le Conseil de quartier de Vanier **recommande** à la Ville de Québec de :

1. Conserver la circulation alternée sur ce pont pour maintenir un sentiment de sécurité acceptable en lien avec la vitesse des voitures.
2. Conserver au minimum ces deux larges trottoirs, voire d’implanter une bande cyclable du côté Est du pont.
3. Implanter une bande cyclable entre la rue St-Vallier Ouest et le boul. W.- Hamel et qu’elle soit déneigée en période hivernale.

**ADOPTÉ**

6.10 – Résolution – Corridor Vélo Cité

**24-CA-019 – Résolution – Projet de corridor Vélo-Cité**

SUR UNE PROPOSITION DE M. PIERRE-MARC DOUCET ET SECONDÉE PAR M. JEAN-NOËL OUISSÉ, IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ QUE le Conseil de quartier de Vanier **recommande** à la Ville de Québec de :

1. Considérer l’augmentation de population du quartier afin d’anticiper sur les problèmes de mobilité sur l’axe du boulevard Hamel entre autres.
2. Que dans le cas d’un corridor implanté sur le boulevard Hamel, de profiter de travaux majeurs pour évaluer sérieusement l’implantation d’infrastructures routières d’apaisement de la circulation telles que des carrefours giratoires, permettant une circulation fluide tout en augmentant la sécurité des plus vulnérables. Et malgré le choc culturel que cela peut apporter, de nombreux exemples québécois ont démontré que c’est bénéfique pour tous les usagers (voir documents en annexe).
3. D’envisager le potentiel d’une piste cyclable sur un axe Est/Ouest longeant le sud de la voie ferrée.

4. Prévoir des stations À Vélo le long du boul. W.-Hamel (exemples de sites : Fleur De Lys / École secondaire Vanier / CLSC Christ-Roi).

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

Mahamadou Sissoko s'est abstenu de voter.

M. Jean-Noël Ouisse mentionne qu'au niveau des accidents, les carrefours giratoires font nettement une grande différence. Ce n'est pas le même type d'accident qui se produit dans un carrefour giratoire comparativement à des carrefours avec des feux de circulation. Ces derniers provoquent des chocs frontaux et ces accidents sont beaucoup plus dommageables aux personnes. Il y a moins d'accidents dans les carrefours giratoires et ces derniers sont moins dommageables pour les personnes, donc plus sécuritaires.

6.11 – Résolution – Verdissement de l'avenue Plante.

**24-CA-020 – Résolution sur le projet de verdissement de l'avenue Plante.**

SUR UNE PROPOSITION DE M. PIERRE-MARC DOUCET ET SECONDÉE PAR M. MAHAMADOU SISSOKO, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le Conseil de quartier de Vanier **recommande** à la Ville de Québec de :

1. Étendre le projet de verdissement prévu pour l'été 2024 entre le boul. Hamel et la rue Chabot. Il s'agit d'une des entrées dans le quartier de Vanier.
2. Étendre le projet de verdissement prévu pour l'été 2024 jusqu'à la voie ferrée, comprenant l'intersection Ave. Plante/Rue Laperrière. Un gonflement des trottoirs près de la voie ferrée ferait en sorte de ralentir la circulation à un endroit où l'on observe régulièrement de fortes accélérations de véhicules motorisés. De plus, ce gonflement donnerait un sentiment accru de sécurité pour les piétons qui attendent lors du passage des trains.
3. Implanter des passages piétons à l'intersection av. Plante/rue Laperrière.

**ADOPTÉ.**

6.12 – Résolution - Desserte du service d'autobus du RTC (Pierre-Marc Doucet)

**24-CA-021 – Résolution pour une desserte du service d'autobus du RTC dans le secteur nord-est du parc industriel Cardinal.**

SUR UNE PROPOSITION DE M. PIERRE-MARC DOUCET SECONDÉE PAR M. MAHAMADOU SISSOKO, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le conseil de quartier de Vanier **recommande** au RTC de :

1. Desservir la partie Est du parc industriel Cardinal à l'aide de l'un des parcours 64, 65, 82 ou 185, afin de permettre aux usagers de ce secteur de réduire la distance de marche et pour avoir accès aux commerces et entreprises de ce secteur.
2. Desservir la partie Est du parc industriel Cardinal avec une fréquence appréciable, surtout aux heures de pointe, afin de minimalement aider les travailleurs de ce secteur en donnant un service équivalent de celui du secteur Ouest.

**ADOPTÉ**

6.13 – Résolution – Refuges piétons ou les îlots de refuge (Nicole Laveau)

**24-CA-022 – Résolution sur les refuges piétons ou les îlots de refuge.**

SUR UNE PROPOSITION DE MME NICOLE LAVEAU ET SECONDÉE PAR M. PIERRE-MARC DOUCET, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le Conseil de quartier de Vanier **recommande** à la Ville de Québec de :

1. Considérer l'usage de refuge piéton sur le Boul. W.-Hamel, entre les boulevards Père-Lelièvre et l'autoroute Laurentienne, aux intersections avec feux de circulation.
2. Les aménager sur les 2 côtés de l'intersection.
3. Inclure un bouton poussoir pour activer le prochain feu piéton s'il n'y en a pas déjà.

**ADOPTÉ**

**7. Comités**

7.1 - Table de concertation vélo (Jean-Noël Ouisse)

Aucune rencontre n'a eu lieu depuis la dernière assemblée ordinaire.

7.2 - Conseils d'établissement scolaires (Nicole Laveau)

Mme Laveau mentionne qu'aucun sujet n'a été soulevé pour le Conseil de quartier de Vanier. La réponse concernant le projet de sécurité routière a été reçue la semaine passée.

7.3– Projet de parc sur le stationnement de Christ-Roi (Jacynthe Fortin)

Mme Jacynthe Fortin mentionne que le projet est en attente, compte tenu des conditions hivernales.

7.4 – Projet Aînés – Suivi (Jacynthe Fortin)

Mme Laveau mentionne qu'elle a reçu confirmation de la subvention.

Mme Fortin mentionne qu'il sera possible de continuer le processus de fabrication de la carte-mémoire et de procéder à la distribution à toutes les portes résidentielles.

En réponse à un citoyen présent, Mme Jacynthe Fortin explique que ce projet consiste à réaliser une carte-mémoire pour les résidents de Vanier. Cette carte comporte, entre autres, quelques notes historiques et géographiques, un répertoire des ressources et les endroits pour obtenir des services. Une deuxième phase comportera la visite des résidences pour aînés. Cette carte sera aussi distribuée par Postes Canada.

#### 7.5 – Projet de sécurité routière pour 2023 et demande pour 2024 – Suivi (Nicole Laveau)

Mme Nicole Laveau mentionne que l'école Notre-Dame-du-Canada a reçu confirmation de leur subvention pour le projet de sécurité routière ainsi que celle du Conseil de quartier. L'approbation devrait se faire sous peu au Conseil municipal. Mme Laveau a rejoint M. Michel Meunier, Acquis-Route Technologies, pour le projet sur les dangers des angles morts.

#### 7.6 – Vanier 2040 - Suivi (tous)

Mme Laveau précise qu'un document sera produit sur le logement et la mobilité, sans échéance précise. Les administrateurs se donnent trois mois, c'est-à-dire jusqu'en juin 2024, ou à l'automne.

#### 7.7 - Comité élargi pour la mobilité dans le quartier de Vanier – Suivi (JNO, PMD, NL)

Mme Laveau précise qu'une rencontre est planifiée pour le 4 avril 2024. D'autres conseils de quartier se joignent au Conseil de quartier de Vanier pour apporter leurs réflexions sur ce sujet, qui sont Saint-Sauveur, Vieux-Limoilou, Lairet, Lebourgneuf et Trudel Alliance ainsi que Accès transports viables.

Pour les abribus, M. Pierre-Marc Doucet précise qu'il aimerait avoir de l'information de la part du RTC pour trois arrêts spécifiques. Il n'a reçu aucune réponse de la part du RTC. Mme Despins prendra action à ce sujet. Il a écrit au service 311 pour obtenir les abribus de façon permanente. Aucun suivi n'a été fait de la part du RTC.

#### 7.8 – Logement

Voir le point 7.6 ci-haut.

#### 7.9 – Comité sur les noms de rues (HL, PMD, NL)

Mme Laveau mentionne que le document a été envoyé à la Ville de Québec par Trudel Alliance et qu'une réponse devrait être transmise prochainement.

M. Mathieu Forget précise que les rues seront opérationnelles à la fin de l'été.

Pour la tour de 13 étages, à la fin d'août 2024, les premiers étages résidentiels seront terminés. En 2025, il est toujours prévu que les nouveaux locataires prendront possession de leurs logements.

Le 26 avril 2024, à 15 h 00, M. Forget précise qu'une visite de chantier sera planifiée pour les administrateurs. Un responsable de santé et sécurité et un responsable de chantier seront présents tout au long de la visite.

## **8. Fonctionnement**

### **8.1 – Adoption du procès-verbal du 26 février 2024.**

#### **24-CA-023**

SUR UNE PROPOSITION DE MME JACYNTHÉ FORTIN ET SECONDÉE PAR M. JEAN-NOËL OUISSE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 26 février 2024 tel que rédigé. **ADOPTÉ**

### **8.2 – Assemblée générale annuelle (AGA)**

#### **24-CA-024**

SUR UNE PROPOSITION DE MME NICOLE LAVEAU ET SECONDÉE PAR M. MME JACYNTHÉ FORTIN, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le rapport annuel du Conseil de quartier de Vanier 2023 tel que rédigé.

**ADOPTÉ**

### **8.3 – Paiement des services de secrétariat**

#### **24-CA-025**

SUR UNE PROPOSITION DE MME NICOLE LAVEAU ET SECONDÉE PAR MME JACYNTHÉ FORTIN, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de modifier la rémunération de la secrétaire de soutien à 115.00 \$, laquelle entrera en vigueur le 18 mars 2024 jusqu'au 31 décembre 2024.

**ADOPTÉ**

#### **24-CA-026**

SUR UNE PROPOSITION DE M. PIERRE-MARC DOUCET ET SECONDÉE PAR MME JACYNTHÉ FORTIN pour procéder au paiement de 115.00 \$ à Mme Renée Poulin pour la rédaction du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 18 mars 2024.

**ADOPTÉ**

### **8.4 – Remboursement de la facture soumise par la firme Mocom**

Mme Laveau explique qu'elle a procédé à l'annulation du chèque qu'elle avait émis pour le paiement de la facture de la firme MOCOM. Des frais de 13.00 \$ ont alors été encourus.

**24-CA-027**

SUR UNE PROPOSITION DE MME NICOLE LAVEAU ET SECONDÉE PAR MME JACYNTHÉ FORTIN, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de procéder au paiement de la facture de la compagnie MOCOM, au montant de 919.80 \$.

***ADOPTÉ***

**9. - Divers**

Aucun point n'a été apporté lors de l'adoption de l'ordre du jour.

**10 - Levée de l'assemblée**

Mme Nicole Laveau, présidente lève l'assemblée à 21 h 30.

---

Nicole Laveau, Présidente

---

Gemma Drouin, Secrétaire

## **Annexe 1 : Période de questions et réponses à la suite de la présentation de la Ville**

### **Période de questions et réponses**

Q: Sur les deux côtés?

R: Oui. Un suivi sera effectué afin de voir si l'offre de stationnement est plus grande que les besoins des citoyens.

Q: Quelle est l'entrée en vigueur de la vignette?

R: La vignette est valide du 1<sup>er</sup> mars au 31 octobre. Le coût sera de 250.00 \$, taxes incluses. Les résidents pourront en faire l'acquisition à compter du 15 avril 2024.

Le ratio de la demande est de 393 places dans l'ensemble du secteur. Les citoyens qui ont participé à la rencontre de 2023 seront informés par courriel.

Q: Est-ce que la présence de touristes a été considérée dans l'analyse sur le stationnement?

R: Non. L'analyse effectuée s'assure que les résidents du secteur puissent avoir accès aux stationnements sur rue. Le stationnement pour les travailleurs a été analysé. Les visiteurs ou les touristes n'ont pas été considérés dans l'analyse.

Q: Concernant la rue Monseigneur-Plessis, un citoyen précise que les locataires en face du Groupe O'Drey, des affiches de stationnement « 90 minutes » ont été installées. Est-ce qu'il s'agit d'une installation permanente? Tous les gens qui stationnent dans la rue travaillent à l'IRDPO et ils prennent toute la rue. Quelle sera la situation cet été?

R: Il n'y aura pas d'affiches de stationnement « 90 minutes ». Une évaluation d'ensemble a été effectuée pour s'assurer qu'il y ait assez de cases de stationnement. Il faut qu'il y ait un manque de stationnement hors privé de façon majoritaire pour les résidents du secteur. Pour l'instant, il n'y a rien qui peut justifier l'implantation de vignettes pour le moment, car l'offre de stationnement ne le justifie pas.

On entend que le besoin est de prioriser le stationnement pour les résidents. Cet aspect fait partie des orientations que la Ville se donne. La Ville veille à faire respecter le temps limité et tient pour acquis que les résidents vont quitter le secteur pour la journée.

Q: Un citoyen mentionne qu'il paie un stationnement intérieur de 150.00 \$ par mois et un autre stationnement pour 60.00 \$ par mois. Mon fils peut stationner dans la rue et marcher un peu.



R: Vous êtes dans un secteur où il y a beaucoup de changements. Avec M. Mathieu Ouellet, technicien en circulation et responsable de l'arrondissement des Rivières, à l'heure actuelle, on ne trouve pas que l'option de la vignette soit à l'avantage des résidents dans l'ensemble du secteur parce qu'il y a beaucoup de stationnements disponibles. C'est une question de proximité, parce que mettre en place un système de vignettes pour les résidents, pour un petit tronçon, c'est extrêmement limité.

Q: Les résidents vont quitter le secteur pour la journée et devront se stationner à l'autre bout de la rue Bourdages. A l'heure actuelle, ce n'est pas à l'avantage des résidents parce qu'il y a beaucoup de places de stationnement disponibles. Sur la rue Monseigneur-Plessis, nous n'avons pas de stationnement; ce sont les employés de l'IRDPQ qui les utilisent.

R: Cette situation sera surveillée.

Q: Un citoyen mentionne qu'il possède un véhicule récréatif (VR) de 19 pieds. Il devra déboursier 250.00 \$ pour une vignette. Il demande pourquoi il en coûte 80.00 \$ dans le secteur de la Haute-Ville?

R: La différence vient du fait qu'on vient de créer une catégorie de vignette, et la réglementation est faite ainsi. Le gabarit n'est pas considéré actuellement, mais la situation va être appelée à changer. Cet aspect est noté.

C: Mme Alexandra Mauger précise que la révision de la politique de stationnement est en cours présentement.

C: M. Dave Côté précise qu'il y a beaucoup de plaintes des résidents à ce sujet et un compromis est recherché, soit 150.00 \$ pour le premier VR et 250.00 \$ pour un deuxième VR.

Q: Quand un résident possède un VR, c'est parce qu'il a l'intention de voyager pour une période prolongée, soit d'un à deux mois, peut-être davantage pendant la période des vacances, et il revient par la suite. M. André Garon mentionne qu'il devra payer 6 jours au mois d'avril et deux semaines au mois d'octobre. Cela n'a pas de sens. Est-ce que la Ville a pensé à un tarif mensuel?

R: Le commentaire est noté.

Q: Un citoyen mentionne que les revendications des résidents du secteur Bourdages consistaient essentiellement sur le fait que la rue était occupée par les VR sur une bonne partie de l'été. Ils ne pourront pas être stationnés à cet endroit entre 22 heures et 7 heures. Si ces propriétaires de VR se trouvent une autre place pour passer la nuit, il n'y a rien qui les empêcherait de venir à 7 heures le matin et passer la journée le long de la rivière Saint-Charles. Donc, la Ville manque une cible importante.

R: Les résidents se sont plaints du stationnement de longue durée dans le secteur. Les visiteurs stationnaient leur VR pendant quelques jours pour éviter de payer un hébergement et pouvaient ainsi visiter Québec. La Ville voulait éliminer cette situation du secteur. La police ne pouvait pas en faire la surveillance.

C: M. Garon précise que si le service de police avait effectué son travail et donné quelques contraventions, le problème aurait été facile à régler. Les propriétaires de VR se rejoignent tous sur Internet. Deux à trois tournées auraient suffi pour que l'endroit devienne désert.

R: La police fait quelques interventions, mais il faut comprendre que celles-ci ne sont pas prioritaires, surtout la nuit. Les effectifs policiers sont réduits. Les policiers ont fait ce qu'ils pouvaient mais ces interventions ne nécessitent pas une action rapide.

En avril 2023, il s'agissait d'un projet-pilote; c'est la première zone de vignettes pour les VR. Nous avons entendu et compris le besoin qui consistait à éviter l'occupation de longue durée aux abords de la rivière Saint-Charles, qui constitue un lieu de choix. La Ville suivra de près cette situation et un bilan sera effectué et examiné à la fin de la saison.

Q: Les citoyens sont en accord avec le principe de la vignette, mais le prix est exorbitant pour l'utilisation qu'on en fait. Pourrait-il y avoir des modalités pour une vignette mensuelle?

R: Il faut effectuer le contrôle des vignettes et leur gestion au bureau de l'arrondissement. Nous comprenons ce principe, mais il faut aussi considérer ces éléments dans la réflexion.

Q: Pour les employés du Groupe O'Drey, entre 7 heures et 18 heures, il n'y a pas d'intervention au-delà de cette plage horaire?

R: Non. Ce sont les stationnements pour les travailleurs à domicile qui nous inquiètent. Le besoin qui est identifié est le jour, entre 7 heures et 18 heures, les jours de semaine.

Q: Entre le segment violet et orange sur la rue Isabelle-Aubert, il y a une sortie de stationnement souterrain dont l'espace est assez restreint. S'il y a un véhicule stationné sur la ligne de propriété, et s'il y a trois à quatre véhicules en ligne, il n'y a pas de visibilité pour tourner sur la rue Isabelle-Aubert.

R: Cet aspect constitue un enjeu. Ce qui est considéré, c'est le débit de circulation dans la rue qui augmente l'indice de sécurité et la possibilité qu'un accident se produise. Ce n'est pas quelque chose que nous faisons d'office, sinon les citoyens verront partout sur les trottoirs des affiches « Défense de stationner » de part et d'autre des accès. La Ville fait des analyses très ponctuelles, mais le 1455, Monseigneur-Plessis présente un problème. L'enjeu est qu'il n'y a pas beaucoup d'accès et celui-ci est limité pour les gens qui sortent du stationnement et qui ne voient rien.

Q: Les gens ne respectent pas les limites de l'accès. Sur le coin de la rue, il y a une interdiction de cinq mètres de stationnement.

R: Cela fait partie du code de sécurité routière et ce dernier s'applique partout au Québec.

C: Cette situation se produit de part et d'autre des accès au coin de la rue Isabelle-Aubert. Les gens stationnent à l'intérieur des entrées, de quelques pouces, mais c'est très dangereux.

R: Une demande sera faite pour qu'un agent de stationnement puisse vérifier la situation.

Q: Il serait intéressant de faire cette vérification le samedi soir. Les résidents se plaignent qu'il n'y a pas de stationnement pour leurs invités. Les statistiques de fréquentation ont été produites pour les jours de semaine.

R: Il n'y a pas de stationnement à proximité, mais à quelques mètres de distance. C'est un changement de comportement.

Q: Pour la sortie du 1455, rue Monseigneur-Plessis, le garage qui est en pente constitue une problématique avec la piste cyclable et le trottoir, surtout l'hiver. On stationne les voitures sur la piste cyclable et le trottoir sur la rue Isabelle-Aubert. C'est un stationnement qui est plat. Une partie de leur garage est plat. La visibilité est presque nulle.

R: Une rencontre a été tenue avec le conseil d'administration des copropriétés et nous avons été informés de cette problématique. La demande a été transmise et une analyse est en cours au sein de l'équipe de la Ville.

Pour les besoins ponctuels, il est approprié de transmettre une demande au service 311 afin que le service responsable puisse y répondre. La présentation de la Ville est plus globale et démontre la créativité dont la Ville fait preuve. Un citoyen mentionne qu'il a fait quelques interventions au 311, mais la réponse n'est pas convenable.

En ce qui concerne l'accessibilité universelle, M. Lavoie mentionne que nous innovons avec un projet-pilote et espère qu'il se reproduira partout dans la Ville. Il est bon d'utiliser l'intelligence sur le terrain. On remercie les gens pour leur collaboration.

## **ANNEXE 2 : Résolutions complètes des nos 24-CA-012 à 022.**

### **RÉSOLUTION NO 24-CA-012      PASSAGES PIÉTONS SUR LES RUES BLOUIN, BEAUCAGE ET CHABOT**

- Il existe un très fort achalandage du côté du secteur commercial de la rue Soumande. Un certain nombre d'accès aux commerces situés à l'ouest de la rue Soumande sont dans les trois rues perpendiculaires à cette dernière, soient les rues Blouin, Beaucage et Chabot. Ils sont entourés ci-dessous :
- Sur la vue satellite de Google Map, on voit des passages piétons en jaune sur les rues Beaucage et Chabot, mais pas sur la rue Blouin. L'achalandage est le plus fort sur cette dernière. On constate régulièrement une mauvaise cohabitation entre les différents usagers. Les piétons se retrouvent souvent en danger.
- Il est à noter que les propriétaires des commerces n'offrent quasiment pas d'infrastructures pour leurs clients qui circulent à pied ou à vélo. Ces derniers se retrouvent facilement en danger dans les stationnements de ce secteur et le sentiment de sécurité est faible.

SUR UNE PROPOSITION DE HÉLÈNE LANGLOIS ET SECONDÉE PAR PIERRE-MARC DOUCET, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE Conseil de quartier de Vanier **recommande** à la Ville de Québec de :

1. S'assurer que les passages piétons des rues Beaucage et Chabot soient bien présents. Sinon, pourquoi ont-ils disparu et serait-il possible de les repeindre?
2. Repositionner les passages marqués au sol, afin qu'ils soient placés en fonction des lignes de désir.
3. Mettre en place des infrastructures tel que bollards ou gonflements de trottoirs pour augmenter la visibilité et inciter à réduire la vitesse.
4. Implanter un passage piéton avec panneaux signalétiques sur la rue Blouin au niveau de l'accès aux commerces (il est parfois nécessaire de rappeler aux automobilistes que ce sont les piétons qui sont prioritaires sur les passages qui leur sont dédiés).

#### **RÉSOLUTION NO 24CA-013**

#### **IMPLANTATION D'UNE BANDE CYCLABLE SUR L'AVENUE      PLANTE ET LA RUE MARIE-DE- L'INCARNATION**

- La Ville de Québec prévoit le réaménagement de plusieurs intersections sur l'avenue Plante cet été dans le but d'augmenter le verdissement et de faciliter les traverses piétonnières. Le Conseil de quartier de Vanier se réjouit de ces investissements.
- La rue Plante est une artère fortement achalandée de Vanier et les déplacements à vélo ne sont pas très sécuritaires. Le risque d'emportierage est bien présent.
- De plus, la Ville prévoit également le réaménagement de la rue Marie-de-l'Incarnation au sud de la rivière Saint-Charles, jusqu'à la rue Guyart. Il n'y a donc rien de prévu pour améliorer les déplacements actifs entre cette dernière et l'avenue Plante.

- Le futur Corridor Vélo Cité « I » (axe Vanier-Saint-Sacrement) semble emprunter la rue Marie-de-l'Incarnation. Ce tronçon n'est vraiment pas sécuritaire pour les cyclistes étant donné le fort achalandage et la vitesse des véhicules motorisés.
- Enfin, la traversée de l'intersection boulevard Wilfrid-Hamel/rue Marie-de-l'Incarnation reste dangereuse à bien des égards. C'est l'une des intersections les plus accidentogènes du quartier. Et malgré la nouvelle lumière installée sur le boulevard Wilfrid-Hamel au bout de la rue Turcotte, de nombreux piétons passent par cette intersection.

SUR UNE PROPOSITION DE PIERRE-MARC DOUCET ET SECONDÉE PAR MAHAMADOU SISSOKO, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE Conseil de quartier de Vanier **recommande** à la Ville de Québec de :

1. Profiter de ces travaux pour envisager l'implantation de bandes cyclables sur l'avenue Plante afin d'améliorer le sentiment de sécurité des cyclistes.
2. Poursuivre le réaménagement de la rue Marie-de-l'Incarnation jusqu'au boulevard Wilfrid-Hamel pour faciliter les liens en transport actif entre le quartier de Vanier et le quartier Saint-Sauveur.
3. Utiliser du marquage au sol coloré de la bande cyclable (tel que sur la côte de la Pente-Douce) de la rue Guyart jusqu'au boulevard Wilfrid-Hamel, afin de sensibiliser les usagers à ce futur corridor, mais surtout dans le but d'améliorer le sentiment de sécurité des cyclistes. Le sentiment de sécurité des cyclistes qui traversent l'intersection boulevard Wilfrid-Hamel/rue Marie-de-l'Incarnation du sud vers le nord est vraiment faible, même pour un cycliste aguerri.

#### **RÉSOLUTION NO 24-CA-014      TROTTOIRS DES RUES BEUCAGE ET CHABOT**

- Sur une courte distance, il n'existe pas de trottoir au sud des rues Beucage et Chabot, entre les rues Turcotte et Soumande.
- Les piétons doivent alors utiliser les stationnements des commerces pour poursuivre leur route. Cependant, les stationnements sont spécifiquement dédiés aux voitures et n'offrent pas ou peu d'infrastructure pour les piétons.

SUR UNE PROPOSITION DE PIERRE-MARC DOUCET ET SECONDÉE PAR MAHAMADOU SISSOKO, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE Conseil de quartier de Vanier recommande à la Ville de Québec de :

1. Aménager des trottoirs sur ces deux sections.

#### **RÉSOLUTION NO 24-CA-015**

##### **PLANIFICATION DES RÉPARATIONS DE TROTTOIRS**

L'état des trottoirs est un enjeu constant qui influence l'expérience des déplacements à pied. Plusieurs secteurs du quartier Vanier ont des portions de trottoirs qui sont en fin de vie utile. Cela occasionne des problématiques pour le transport actif ainsi que pour les usagers à mobilité réduite.

SUR UNE PROPOSITION DE JEAN-NOËL OUISSE ET SECONDÉE PAR HÉLÈNE LANGLOIS, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE Conseil de quartier de Vanier **recommande** à la Ville de Québec de :

1. Répertorier les tronçons de trottoir problématiques et programmer selon un échéancier triennal leur réparation.
2. Informer les résidents du quartier sur les échéanciers de réparations des trottoirs du secteur Vanier afin de permettre une certaine prévisibilité.
3. Faire un suivi auprès du Conseil de quartier de Vanier du progrès des lieux identifiés et fournir un échéancier pour tout le secteur Vanier du plan pour les réparations de trottoirs.

#### **RÉSOLUTION NO 24-CA-016**

##### **RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION IRMA-LEVASSEUR, BOULEVARD WILFRID-HAMEL ET FLEUR-DE-LYS**

Avec le réaménagement du centre commercial Fleur-de-Lys, l'intersection du boulevard Wilfrid-Hamel, de la rue Fleur-de-Lys et l'entrée de l'IRDQP verra le trafic automobile augmenter de façon considérable dans les prochaines années.

Cette intersection est problématique pour les raisons suivantes :

- Pôle d'échange important du RTC entre le parcours métrobus 802 et 4 autres parcours de bus;
- Présence d'une clientèle à mobilité réduite par la présence de l'IRDQP;
- Entrée principale du stationnement de l'IRDQP à même l'intersection;
- La rue Irma-Levasseur suit l'emprise de l'A-973 et forme une épingle avec l'intersection;
- Entrée et sortie de l'A-973 direction sud (sorties Wilfrid-Hamel);
- Entrée et sortie du site Fleur de Lys (rue Fleur-de-Lys) à proximité;
- Une des intersections les plus problématiques au niveau des accidents entre différents moyens de transport.

SUR UNE PROPOSITION DE PIERRE-MARC DOUCET ET SECONDÉE PAR HÉLÈNE LANGLOIS, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE Conseil de quartier de Vanier **recommande** à la Ville de Québec de :

1. Profiter du réaménagement au centre commercial Fleur-de-Lys pour réaménager l'intersection et protéger de façon optimale tous les usagers du secteur.
2. Profiter de l'arrivée de plusieurs milliers de résidents pour refaire l'intersection de la rue Irma-Levasseur avec le boulevard Wilfrid-Hamel.
3. Que la rue Irma-Levasseur soit un sens unique.

**RÉSOLUTION NO 24-CA-017**

**DEMANDE À LA VILLE DE QUÉBEC POUR UN CHANGEMENT À LA RÉGLEMENTATION AFIN DE PERMETTRE LE RÉSEAU D'AUTOPARTAGE COMMUNAUTO DANS VANIER.**

CONSIDÉRANT QUE la popularité du réseau d'autopartage Communauto est grandissante ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise d'autopartage Communauto a un vif intérêt pour augmenter le nombre de ses stations dans le secteur Vanier;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise d'autopartage Communauto a un vif intérêt pour agrandir la zone de son service Flex dans le secteur Vanier;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise d'autopartage Communauto a proposé à la Ville trois sites dans le secteur Vanier (Aréna Patrick Poulin, bureau d'arrondissement Les Rivières et stationnement Giguère - nord) pour de futures stations,

CONSIDÉRANT QUE la réglementation actuelle ne permet pas d'attribuer une des places à l'année pour une station d'autopartage;

CONSIDÉRANT QUE la volonté de la Ville de Québec de vouloir changer la réglementation afin de permettre le déploiement du réseau d'autopartage Communauto dans le secteur Vanier;

SUR UNE PROPOSITION DE PIERRE-MARC DOUCET ET SECONDÉE PAR JEAN-NOËL OUISSÉ, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE Conseil de quartier de Vanier **recommande** à la Ville de Québec de :

1. Un changement réglementaire pour permettre le déploiement de plusieurs stations sur les lieux identifiés par Communauto dans le quartier Vanier et ce, dès 2024;
2. De permettre de déploiement du réseau Communauto – Flex dans le quartier Vanier et ce, dès 2024.

## RÉSOLUTION NO 24-CA-018      PONT SCOTT

- La Ville projette de réparer ou changer le pont Scott. Ce dernier a une valeur patrimoniale du fait de son architecture, mais également parce que c'est le premier pont au-dessus de la rivière Saint-Charles qui permettait aux habitants de Vanier (anciennement Québec-Ouest) de rejoindre le centre-ville.
- Actuellement, ce pont est toujours très utile, pas seulement pour relier les quartiers de Vanier et de Saint-Sauveur, mais aussi pour permettre aux nombreux piétons et cyclistes utilisant le Parc Linéaire de la rivière Saint-Charles de passer d'une rive à l'autre en toute sécurité. De plus, étant donné qu'il n'y a pas de sentier sur la rive sud de la rivière en amont de ce pont, ce dernier constitue l'ultime traverse permettant d'opérer un demi-tour en passant d'une rive à l'autre. Les larges trottoirs des deux côtés sont donc essentiels à une bonne circulation des piétons et cyclistes en toute sécurité.
- Par ailleurs, étant donné l'achalandage conséquent des piétons et cyclistes, la circulation alternée des autos permet une réduction de leur vitesse et ainsi d'accroître le sentiment de sécurité des plus vulnérables.

En bleu : demi-tour des cyclistes (qui utilisent actuellement le trottoir pour la plupart)

En rouge : demi-tour des piétons.

SUR UNE PROPOSITION DE JEAN-NOËL OUISSE ET SECONDÉE PAR PIERRE-MARC DOUCET, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE Conseil de quartier de Vanier **recommande** à la Ville de Québec de :

1. Conserver la circulation alternée sur ce pont pour maintenir un sentiment de sécurité acceptable en lien avec la vitesse des voitures.
2. Conserver au minimum ces deux larges trottoirs, voire implanter une bande cyclable du côté est du pont.
3. Implanter une bande cyclable entre la rue Saint-Vallier ouest et le boulevard Wilfrid-Hamel et la déneiger en période hivernale.

### RÉSOLUTION NO 24-CA-019 PROJET DE CORRIDOIR VÉLO CITÉ

- La Ville de Québec projette d'implanter l'axe Vélo-Cité "H", reliant Duberger, Les Saules & Maizerets en passant par Vanier (Corridors Vélo Cité-Vision 2034).
- Le Conseil de quartier de Vanier se réjouit de cette proposition qui répond à un besoin de déplacement en mobilité active sur l'axe Est/Ouest de la ville. Cela répond également au besoin d'interconnexion des quartiers.
- Le Conseil de quartier de Vanier a déjà émis des suggestions pour améliorer les liens cyclables dans le quartier et deux d'entre eux pourraient correspondre au corridor "H" (voir annexe #1) :
- Le premier consiste à passer par le boul. W.-Hamel, ce qui nécessite une refonte globale de cet axe majeur déjà problématique. Cela présuppose également que l'autoroute Laurentienne soit convertie en boulevard urbain. De plus, ce secteur est voué à une très forte augmentation de population, du fait du PPU Hamel-Laurentien et des surhauteurs de bâtiments éventuellement accordés et donc à davantage de



problèmes de circulation. La densification prévoit une augmentation de population d'environ 10,000 personnes dans ce secteur, déjà très congestionné.

- Le second tracé consiste, en arrivant du quartier Lairet par la rue Soumande à prolonger cet axe en suivant le côté Sud de la voie de chemin de fer jusqu'au boul. Pierre-Bertrand. Et il existe de nombreux terrains vacants qui permettraient de surcroît d'augmenter de manière significative la canopée dans notre quartier.
- Il est par ailleurs reconnu que les carrefours giratoires améliorent la fluidité du trafic et diminuent le nombre et l'intensité des accidents (voir annexes #2, 3 & 4).

SUR UNE PROPOSITION DE PIERRE-MARC DOUCET ET SECONDÉE PAR JEAN-NOËL OUISSE, IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ QUE LE Conseil de quartier de Vanier **recommande** à la Ville de Québec de :

1. Considérer l'augmentation de la population du quartier afin d'anticiper sur les problèmes de mobilité sur l'axe du boulevard Wilfrid-Hamel entre autres.
2. Que dans le cas d'un corridor implanté sur le boulevard Wilfrid-Hamel, de profiter de travaux majeurs pour évaluer sérieusement l'implantation d'infrastructures routières d'apaisement de la circulation telles que des carrefours giratoires, permettant une circulation fluide tout en augmentant la sécurité des plus vulnérables. Et malgré le choc culturel que cela peut apporter, de nombreux exemples québécois ont démontré que c'est bénéfique pour tous les usagers (voir documents en annexe).
3. D'envisager le potentiel d'une piste cyclable sur un axe est/ouest longeant le sud de la voie ferrée.
4. Prévoir des stations À Vélo le long du boulevard Wilfrid-Hamel (exemples de sites : Fleur-de-Lys/L'école secondaire Vanier/CLSC Christ-Roy).

Mahamadou Sissoko s'est abstenu de voter.

Annexe 1 : Rapport intitulé "Réseau cyclable dans le quartier de Vanier – Analyse de l'existant et proposition de bonification" par le Conseil de quartier de Vanier – 14 Décembre 2021  
[6cc0aedd-f6e2-415c-8ef8-89ef7cd1c69a \(villequebec.quebec\)](#)

Annexe 2 : [Article publié le 08 août 2019 à Radio-Canada](#)

Annexe 3 : "[Des carrefours giratoire pour la santé publique](#)" Rapport de l'institut National de Santé Publique paru en Janvier 2013

Annexe 4 : Article "[Le carrefour giratoire : un concept qui s'adapte à tous](#)" paru dans la revue Innovation Transport #22 - février 2005

- La Ville de Québec prévoit le réaménagement de plusieurs intersections sur l'avenue Plante cet été dans le but d'augmenter le verdissement et de faciliter les traverses piétonnières. Le Conseil de quartier de Vanier se réjouit de ces investissements.
- Cependant deux intersections ne sont pas considérées dans le plan de réaménagement, soit les intersections Ave. Plante/Rue Beaucage et Ave. Plante/Rue Laperrière.
- Ces deux intersections sont très fréquentées par les piétons et cyclistes, particulièrement celle de la rue Laperrière. De nombreux résidents habitants au Nord de la voie ferrée passent effectivement par là pour se rendre vers les commerces de la Rue Soumande, que ce soit pour y travailler ou magasiner.
- L'arrêt à l'intersection Ave. Plante/Rue Laperrière n'est pas vraiment respectée par les automobilistes et on observe régulièrement de fortes accélérations entre celle-ci et la voie ferrée (en direction Nord).

SUR UNE PROPOSITION DE PIERRE-MARC DOUCET ET SECONDÉE PAR MAHAMADOU SISSOKO, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE Conseil de quartier de Vanier **recommande** à la Ville de Québec de :

1. Étendre le projet de verdissement prévu pour l'été 2024 entre le boul. Hamel et la rue Chabot. Il s'agit d'une des entrées dans le quartier de Vanier.
2. Étendre le projet de verdissement prévu pour l'été 2024 jusqu'à la voie ferrée, comprenant l'intersection Ave. Plante/Rue Laperrière. Un gonflement des trottoirs près de la voie ferrée ferait en sorte de ralentir la circulation à un endroit où l'on observe régulièrement de fortes accélérations de véhicules motorisés. De plus, ce gonflement donnerait un sentiment accru de sécurité pour les piétons qui attendent lors du passage des trains.
3. Implanter des passages piétons à l'intersection av. Plante/rue Laperrière.

**RÉSOLUTION NO 24-CA-021****DESSERTE DU SERVICE D'AUTOBUS DU RTC DANS LE SECTEUR NORD-EST DU PARC INDUSTRIEL CARDINAL**

- Situé dans l'arrondissement des Rivières, le parc industriel Cardinal est accessible par la rue Godin, le boulevard Père-Lelièvre et il longe l'autoroute Félix-Leclerc. Il est également traversé par le boulevard Pierre-Bertrand. Ce dernier regroupe 446 entreprises et offre 6 575 emplois.
- Quatre parcours du RTC sillonnent le secteur par le boulevard Pierre-Bertrand (64 – 65 – 82 – 185) et un par la rue Godin (85). Cependant, sa partie Nord-Est, ceinturée par l'A-40, l'A-973, le Boul. Pierre-Bertrand et la servitude d'Hydro-Québec, n'est pas desservie par le RTC.

- La distance de marche est d'environ 1 km pour les travailleurs et les clients qui utilisent le transport en commun et qui veulent avoir accès aux commerces situés à l'extrémité Est de ce secteur.

SUR UNE PROPOSITION DE PIERRE-MARC DOUCET ET SECONDÉE PAR MAHAMADOU SISSOKO, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE Conseil de quartier de Vanier **recommande** au RTC de :

1. Desservir la partie Est du parc industriel Cardinal à l'aide de l'un des parcours 64, 65, 82 ou 185, afin de permettre aux usagers de ce secteur de réduire la distance de marche et pour avoir accès aux commerces et entreprises de ce secteur.
2. Desservir la partie Est du parc industriel Cardinal avec une fréquence appréciable, surtout aux heures de pointe, afin de minimalement aider les travailleurs de ce secteur en donnant un service équivalent à celui du secteur Ouest.

## RÉSOLUTION NO 24-CA-022 REFUGES PIÉTONS OU LES ILÔTS DE REFUGE

A la Ville de Montréal, l'usage de refuge piéton est établi depuis longtemps sur son territoire. Un bon exemple est le projet sur Henri-Bourassa. Le refuge piéton est même protégé avec des bollards.

A la Ville de Québec, une fiche, la fiche 3 intitulée « Intersections », a été créée pour souligner l'importance de sécuriser ces lieux de circulation.

Les avantages principaux de l'usage de refuge piétons sont :

- Permettre aux piétons de se concentrer sur la circulation automobile d'un seul côté.
- Une traversée plus confortable, une pause à mi-parcours.
- Avec des bollards pour mieux protéger les piétons.
- Protéger les usagers plus vulnérables
- Faire réduire la vitesse de la circulation automobile
- Permettre une meilleure mobilité active des usagers.

SUR UNE PROPOSITION DE NICOLE LAVEAU SECONDÉE PAR PIERRE-MARC DOUCET, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE Conseil de quartier de Vanier **recommande** à la Ville de Québec de :

4. Considérer l'usage de refuge piéton sur le Boul. W.-Hamel, entre les boulevards Père-Lelièvre et l'autoroute Laurentienne, aux intersections avec feux de circulation.
5. Les aménager sur les 2 côtés de l'intersection.
6. Inclure un bouton poussoir pour activer le prochain feu piéton s'il n'y en a pas déjà.